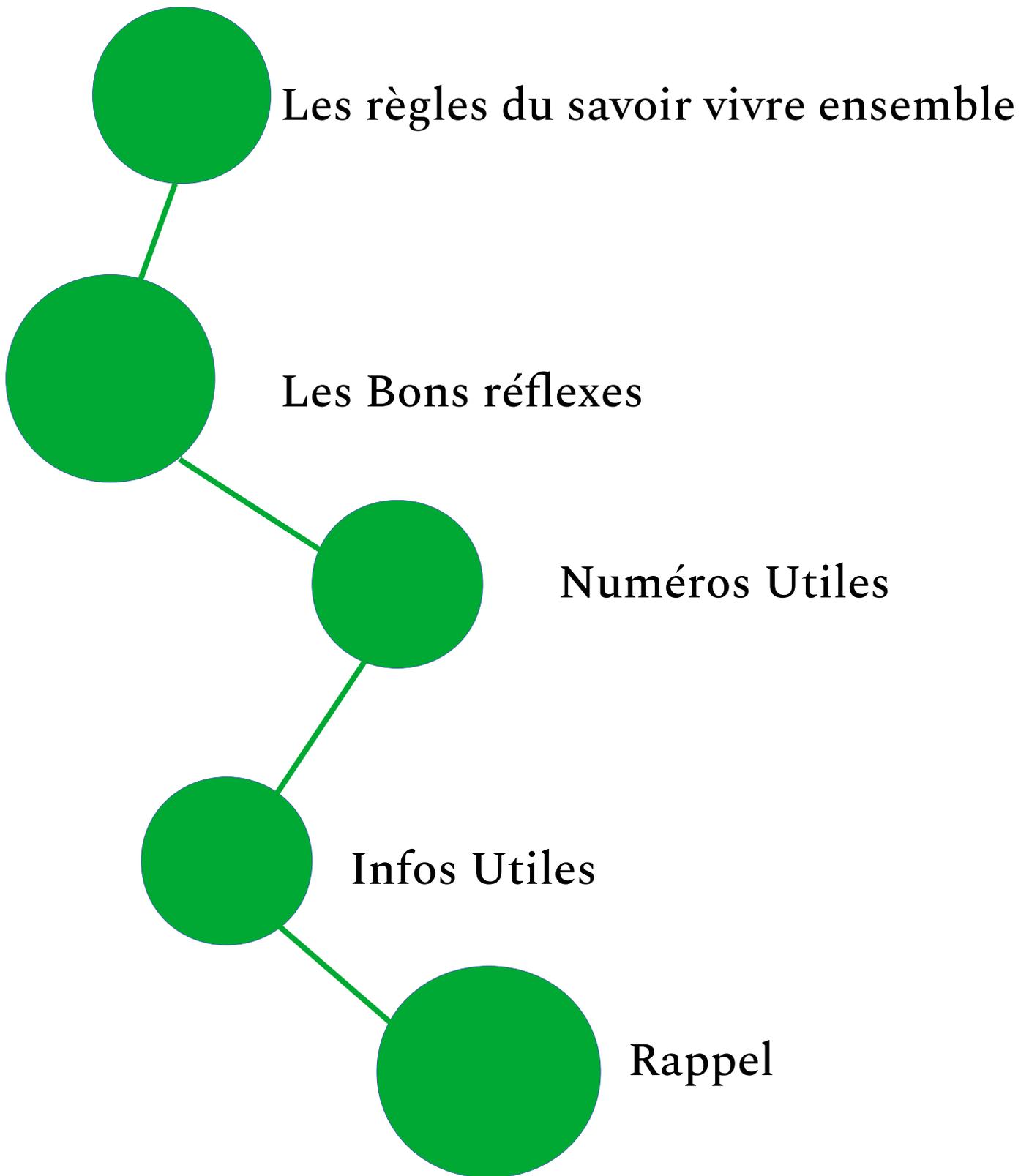


# Livret du savoir vivre ensemble

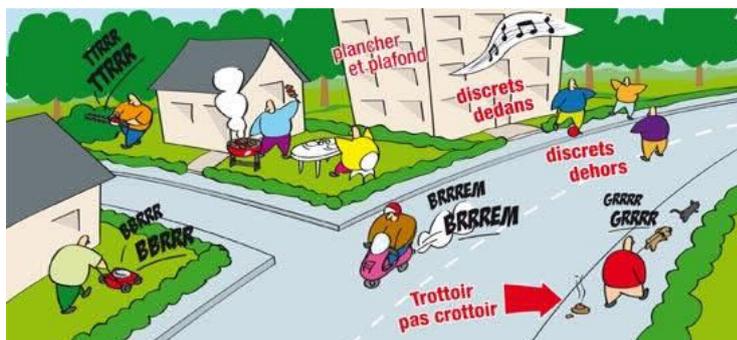




# Sommaire



# Les Règles du savoir vivre ensemble



soirées, travaux, musiques...  
c'est comme les moustiques,  
**C'EST NUISIBLE !**



Pour bien vivre ensemble,  
pensez à prévenir vos voisins !  
#mesvoisinsjerespecterai



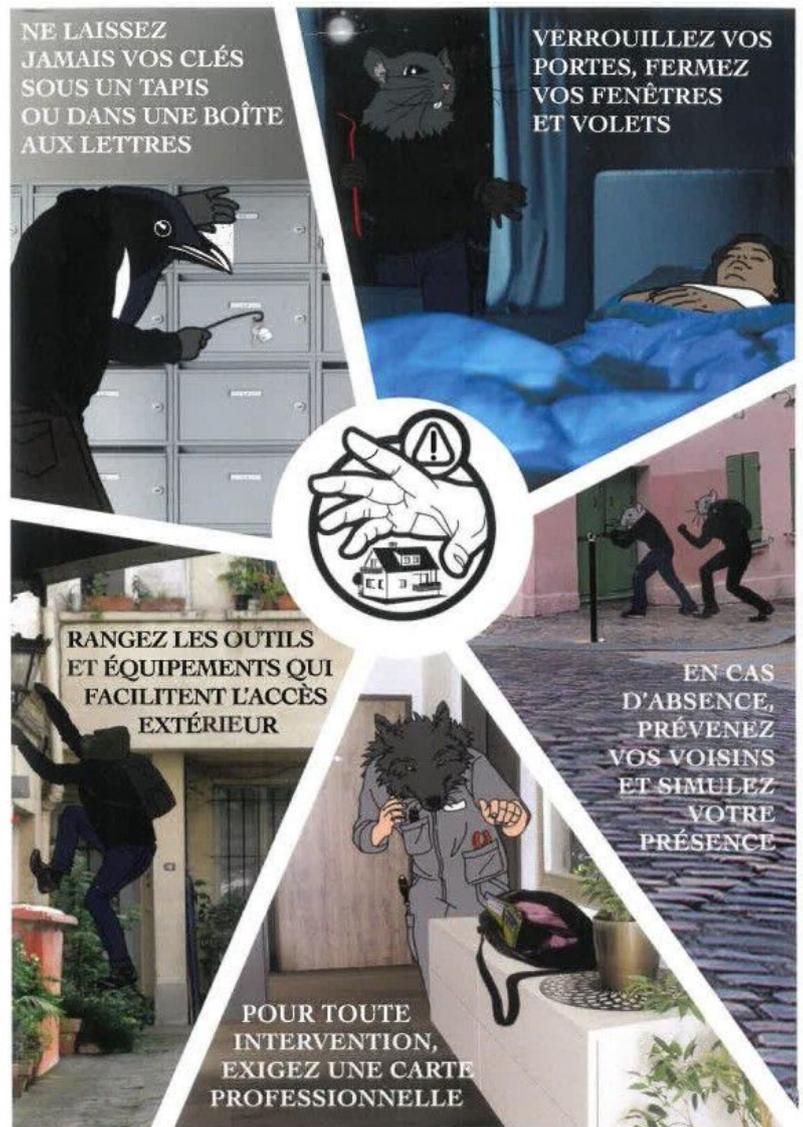
- ✓ Laissez les portes d'accès fermées
- ✓ Libérez les voies de passage
- ✓ Gardez confidentiel le numéro du digicode
- ✓ Avoir des parties communes propres et non encombrées
- ✓ Respectez la tranquillité du voisinage
- ✓ Signalez au gardien les véhicules épaves ainsi que les dégradations
- ✓ Être attentif à la propreté du local poubelle (permet d'éviter la venue des nuisibles)



# Les Bons Réflexes

## À Domicile

- ✓ Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences
- ✓ Ne faites pas entrer d'inconnus à votre domicile
- ✓ Ne donnez pas vos coordonnées bancaires
- ✓ Ne payez pas la réception d'un colis



**MÉFIANCE, PRUDENCE, VIGILANCE**

## Sur la Voie Publique



- ✓ Gardez votre sac fermé, contre le corps, face à vous,
- ✓ Portefeuille/ Téléphone dans une poche intérieure,
- ✓ Évitez de vous déplacer avec une grosse somme d'argent ou des bijoux de valeur apparents

- ✓ Au distributeur de billets cachez votre code confidentiel et si possible effectuez le retrait à l'intérieur de l'agence bancaire



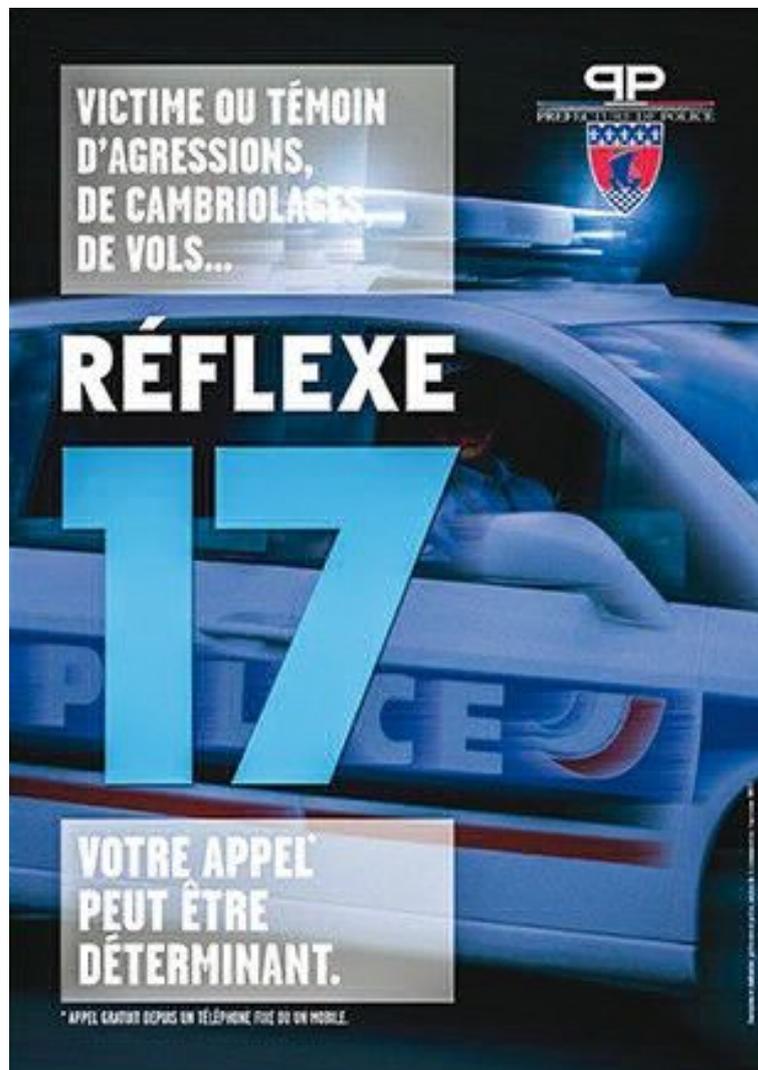
## Sur Internet



- ✓ Je me méfie des offres trop attractives
- ✓ Je me méfie des expéditeurs inconnus
- ✓ Je ne divulgue jamais mes données personnelles
- ✓ Je prends le temps de la réflexion

**Pour :**

- **Tous bruits suspects (cris/appels au secours),**
- **Présence anormale,**
- **Cambrilage, etc.**



# Numéros utiles

<p><b>3915</b></p> <p><b>Pharmacie de garde</b></p> <p>Ouvert le dimanche et jours fériés</p>	<p>01 46 03 77 44</p> <p><b>SOS 92</b></p> <p>Garde et Urgences Médicales</p>	<p>01 40 05 48 48</p> <p><b>Centre Antipoison</b></p> <p>En cas d'intoxication</p>
<p><b>15</b></p> <p><b>SAMU</b></p> <p>POUR DEMANDER L'INTERVENTION D'UNE ÉQUIPE MÉDICALE EN SITUATION DE DÉTRESSE. POUR ÊTRE REDIRIGÉ VERS UN ORGANISME DE PERMANENCE DE SOINS.</p>	<p><b>17</b></p> <p><b>POLICE SECOURS</b></p> <p>POUR SIGNALER UNE INFRACTION NÉCESSITANT UNE INTERVENTION IMMÉDIATE DES SERVICES DE POLICE.</p>	<p><b>18</b></p> <p><b>SAPEURS-POMPIERS</b></p> <p>EN SITUATION DE PÉRIL, ACCIDENT CONCERNANT DES BIENS OU PERSONNES ET QUI NÉCESSITE UNE INTERVENTION RAPIDE.</p>
<p><b>112</b></p> <p><b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b></p> <p>SI VOUS ÊTES TÉMOIN OU IMPLIQUÉ DANS UN ACCIDENT, UN INCENDIE OU UN CAMBRIOLAGE DANS N'IMPORTE QUEL PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE.</p>	<p><b>114</b></p> <p><b>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b></p> <p>UN NUMÉRO ACCESSIBLE PAR FAX ET SMS, SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE SITUATION D'URGENCE.</p>	<p><b>3624</b></p> <p><b>SOS MÉDECINS</b></p> <p>SI VOUS AVEZ BESOIN DE VOIR UN MÉDECIN EN URGENCE SI VOTRE MÉDECIN TRAITANT NE PEUT VOUS RECEVOIR LA NUIT OU LES WEEKENDS.</p>



Votre interlocuteur à privilégier : **VOTRE** gardien d'immeuble, relai de votre bailleur

# Infos utiles



## ✓ Conciliateur de justice / Maison de la Justice et du droit :

Trouble du voisinage / Litiges entre personnes/ Relations entre bailleurs et locataires / Problèmes de copropriété / Litiges de la consommation/ Litiges relatifs avec l'employeur.

## **Info auprès de votre Mairie**

## ✓ SmartAgenda / PoliceRendezvous :

La Préfecture de Police vous propose de prendre rendez-vous, au commissariat de votre choix, entre 8h et 22h30 pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

**[www.prefecturedepolice.paris/PoliceRendezVous](http://www.prefecturedepolice.paris/PoliceRendezVous)**

**ou**



# Rappel

## ✓ La Main Courante :

- Pour signaler des faits sans volonté d'entamer des poursuites pénales (toutefois l'action judiciaire peut-être enclenchée par les policiers, l'officier de prévention ou le Procureur dans certains cas notamment les violences conjugales) tout en gardant l'anonymat du déclarant.
- Établir une déclaration faite sur l'honneur (ex : différend de voisinage ; départ d'un des deux conjoints du domicile conjugal...)

## ✓ Le dépôt de plainte :

- La pré-plainte en ligne : Vous êtes victime d'une infraction contre les BIENS dont l'AUTEUR est INCONNU

([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr))

Exemples : Vol simple (téléphone /voiture/papiers/ objets ou matériel divers), dégradation, escroquerie, abus de confiance...





Vivre  
ensemble